



Comité Régional des Pêches
Maritimes et des Elevages Marins
de Haute-Normandie

COMMUNIQUE DE PRESSE

Non et toujours non au projet de parc éolien Dieppe/Le Tréport

Histoire d'un projet non concerté ou la négation d'une profession emblématique...

En juin 2014, la société « éoliennes en mer Dieppe-Le Tréport » a remporté le 2^{ème} appel d'offres lancé par l'Etat sur cette zone non-concertée. A l'origine, ce projet avait été lancé en 2005 sans aucune concertation avec les professionnels de la pêche.

Un premier débat public avait déjà eu lieu en 2010 sur ce projet. A l'époque le projet n'était pas issu d'un appel d'offre de l'Etat. A l'issue du débat, les oppositions restaient nombreuses et la majorité des soutiens étaient conditionnés aux retombées financières.

En 2011, un premier appel d'offre avait été déclaré infructueux par la Commission de Régulation de l'Energie car le prix de l'électricité avait été jugé trop élevé. En 2015, le projet soumis à débat public fut sensiblement le même et le nombre d'éoliennes plus faible ne diminue pas la surface de la zone occupée et les pouvoirs publics s'entêtent sur cette zone. La Commission du Débat Public avait conclu « *qu'il apparait légitime que l'Etat étudie de manière approfondie le potentiel de la zone proposée et les contraintes qu'elle pose, afin de pouvoir comparer les avantages et inconvénients d'un maintien de la zone du Tréport et d'un déplacement du parc à l'ouest du chenal de Dieppe* ». Les conclusions de la CNDP démontrent bien l'incompréhension face au maintien de la zone. Le constat du manque d'éléments pour respecter le principe du débat public est posé.

11 ans de discussions stériles, 2 débats publics et 2 appels d'offre ont donc été réalisés sur la zone, ce qui démontre bien l'incohérence du projet ! L'attribution de l'appel d'offre par l'Etat ne préjuge en rien de l'obtention des différentes autorisations administratives obligatoires !

Les pêcheurs de la façade Manche Est restent fermement opposés au parc éolien de Dieppe/Le Tréport.

Pourquoi ?

-manque de concertation,

-zone particulièrement riche en poissons,

-zone d'intérêt éco-halieuistique,

-zone convoitée par tous types de pêche et concentre l'activité de 100 navires pour la Haute-Normandie et le Nord Pas de Calais/Picardie avec une dépendance très forte pour certaines périodes (jusqu'à 100% de dépendance à certaines périodes pour certains navires),

-enjeux de sécurité peu compatibles avec l'activité de pêche (la préfecture maritime ne peut clarifier aujourd'hui le maintien des principes de pêche au sein de la zone),

-l'énergie produite par les éoliennes en mer nécessite des moyens de production complémentaires d'une puissance équitable.

Atteinte grave à l'environnement et au secteur de la pêche !! Au bout de plus de 11 ans de discussions, de non-concertation, de martelage médiatique de la part du promoteur, le secteur de la pêche résiste et signe contre ce projet ahurissant !